

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)**

---

*Séance du 11 octobre 2018 (n°71/2018)*

L'an deux mille dix-huit et le jeudi **onze octobre** à vingt heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle de la Mairie de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

**Présents** : Claire DUFOUR, Muriel LAVAULT, Pierre WEBER, Louise CALAIS, Lucien SILVY, Bernard GIORGI, Elodie DOMINGUEZ, Jacques SIGAUD, Robert BERNARD, Isabelle CAMUS, Marie BUCHY, Philippe BRESSANGE

**Procurations** :

Emma PEYRON à Claire DUFOUR, Francis MARGUERITE à Lucien SILVY, Isabelle GRENUY à Marie BUCHY

**Absents** : Philippe MARTINEZ-JIMENEZ, Gilbert DURANTON, Christian GALLIANO-CLEMENT et Max RICHARD.

**Secrétaire de séance** : Isabelle CAMUS

**Objet : compétence eau et assainissement**

La loi du 3 août 2018 prévoit que les communes membres d'une Communauté de communes qui n'exerce pas au 5 août 2018 à titre optionnel ou facultatif les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement peuvent s'opposer au transfert obligatoire de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, à cet EPCI si, avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019, au moins 25% de ses communes membres représentant au moins 20% de la population délibèrent en ce sens ;

Dans ce cas, le transfert de compétences prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Ces dispositions sont également applicables aux communes membres d'une communauté de communes qui exerce de manière facultative au 5 août 2018 uniquement les missions relatives au SPANC.

C'est le cas de la Commune de Reillanne.

Madame le Maire demande aux élus de se prononcer sur ce transfert de compétences

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'unanimité,**

**S'OPPOSE** : au transfert obligatoire de la compétence relative à l'eau et de la compétence relative à l'assainissement.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Reillanne, le 15 octobre 2018

Claire DUFOUR

Maire de Reillanne